



Bulletin Officiel

N°6117 Mercredi 03 Juin 2020

www.cmf.tn

— 25^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUES DU CMF

MESURES EXCEPTIONNELLES RELATIVES AU MARCHÉ FINANCIER EN RELATION AVEC LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS	2-3
TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021	4-5

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

MONOPRIX	6
----------	---

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE UNIMED	7-8
----------------	-----

PROJET DE RESOLUTIONS AGO-AGE

SOCIETE UNIMED - AGE -	9
AMI ASSURANCES S.A - AGO -	10-12

RESOLUTIONS ADOPTEES

LA GENERALE OBLIG-SICAV	13
-------------------------	----

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE - AIL 2020-1 -	14
------------------------------------	----

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE
- FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE
- FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE
- FCP MAXULA STABILITY

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- BANQUE DE TUNISIE

ANNEXE V

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2020

- SICAV PLUS

COMMUNIQUE DU CMF

Mesures exceptionnelles relatives au marché financier en relation avec la pandémie de coronavirus

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance du public et des sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'il suit avec vigilance l'évolution du marché financier et qu'il a pris les mesures d'urgence qui concernent la bourse, relatives notamment aux règles exceptionnelles de cotation afin de garantir la continuité des activités de marché et de préserver les intérêts des investisseurs et des émetteurs, applicables à partir du 18 mars 2020.

En outre, le Conseil du Marché Financier entreprend avec les autres autorités de supervision et de contrôle internationales, les mesures drastiques permettant d'endiguer la crise économique due au marasme engendré par la pandémie de coronavirus.

Aussi, le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre des principes de solidarité nationale sacrée, sera à l'écoute des sociétés faisant appel public à l'épargne, pour étudier avec elles toutes sortes de mesures permettant de passer ce cap en garantissant la continuité économique, dans le respect des obligations réglementaires dans ce contexte exceptionnel.

D'autre part et en raison des incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire et ses répercussions économiques, le CMF appelle les commissaires aux comptes, les listings sponsors et toutes les parties concernées, dans le cadre de leurs missions, à prendre en considération la vulnérabilité de certaines sociétés et de mettre en place les dispositions nécessaires permettant d'accompagner lesdites sociétés dans les difficultés éventuelles auxquelles elles sont exposées, dues à cette période d'incertitude.

Par ailleurs, et dans le souci d'information continue du marché, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont appelées, à communiquer au CMF dans les meilleurs délais et dès que possible :

- Suite -

- Les états financiers relatifs à l'exercice comptable 2019, même non audités, dès lors qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance, accompagnés d'une note sur les événements postérieurs à la date de clôture, mentionnant l'impact éventuel de la pandémie COVID 19, sur l'activité et la situation financière de la société, tel que prévu par la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture,
- L'état d'avancement de l'audit des états financiers,
- Les éventuelles intentions de distribution des dividendes,
- La date de l'assemblée générale fixée par le conseil,

Il reste entendu, que les sociétés demeurent dans l'obligation de communiquer au CMF, les états financiers aussitôt audités par les commissaires aux comptes et ce dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

(*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T » MONOPRIX

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis – Monoprix porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son conseil d'administration a accepté la démission de M. Rafik KANOUN, Directeur Général de la société et lui donne quitus pour sa gestion antérieure.

Le Conseil d'Administration, lors de la réunion du 29 mai 2020, a décidé de nommer M. Seifeddine BEN JEMIA en tant que nouveau Directeur Général et ceci à partir du 1^{er} juin 2020.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

Société UNIMED

Siège social : B.P.38 ZI Kalaa Kébira - 4060

Au vu des circonstances exceptionnelles actuelles et des mesures de confinement total prises par les autorités Gouvernementales pour limiter la propagation de la pandémie COVID 19, « UNIMED » informe ses actionnaires que son Assemblée Générale extraordinaire sera tenue le Vendredi 12/06/2020 à 16h, 30 au siège social sis à la zone industrielle de Kalaa Kébira 4060 Sousse, sans la présence physique des actionnaires, en se limitant au bureau de l'Assemblée.

Les modalités d'organisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires sont fixées conformément au Communiqué du CMF du 19.03.2020 relatif à la tenue des Assemblées Générales des sociétés faisant appel public à l'épargne.

A cet effet, les actionnaires désirant prendre part aux travaux de cette Assemblée Générale extraordinaire sont priés d'envoyer - du 27/05/2020 au 05/06/2020 - une demande d'inscription sur l'adresse suivante : AGO-AGE-2020@unimed.com.tn.

Cette demande doit mentionner sous peine de nullité :

- Nom, prénom, n° CIN (pour les personnes physiques) / dénomination sociale, identifiant unique (pour les personnes morales),
- Nombre d'actions détenues
- Nom de l'Intermédiaire en bourse
- Adresse mail de notification

Après vérification des données, le Secrétariat de l'Assemblée enregistrera les présences, communiquera aux actionnaires ayant déposés leurs inscriptions : les documents afférents à cette Assemblée le modèle de Procuration, le formulaire unique de vote ainsi que l'invitation à la vidéo conférence.

Les actionnaires peuvent adresser via courrier électronique à l'adresse sus- indiquée, toute question et/ou observation, à l'attention du Président de l'Assemblée ou au commissaire aux comptes et se rapportant aux points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire dans un délai ne dépassant pas le 05/06/2020.

Toute question reçue donnera lieu à une réponse de la part de la société par retour mail et dans un délai ne dépassant pas le 10/06/2020.

Les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations via un vote exprimé par courrier électronique ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale via le même mode.

- Suite -

Une fois rempli et signé (simple signature), le formulaire de vote doit être adressé à la société via l'adresse mail déjà indiquée, ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax au numéro 73 342 472. La date limite de réception du formulaire de vote - dument rempli et signé - est le 11/06/2020.

Les inscriptions reçues par E- mail feront office d'émargement de la feuille de présence et de calcul du quorum .

Le déroulement des travaux de l'Assemblée se fera en présence d'un huissier notaire.

Cet avis constitue une convocation personnelle à tous les actionnaires de la société « UNIMED ».

Les propriétaires d'actions doivent, pour avoir le droit de participer aux travaux de l'Assemblée générale Extraordinaire, être inscrits sur les registres de la société, seize (16) jours au moins avant le jour fixé pour la réunion.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire:

- Mise à jour des statuts dans le respect des dispositions de la loi transversale n°2019-47 du 29/05/2019.
- Séparation des pouvoirs entre la direction générale et la présidence du conseil.
- Pouvoir pour formalités

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

Société UNIMED

Siège social : B.P.38 ZI Kalaa Kébira - 4060

Projet de résolutions à soumettre à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 12 Juin 2020.

1^{ère} résolution : Mise à jour des statuts conformément aux dispositions de la loi transversale n°2019-47 du 29/05/2019.

L'Assemblée Générale approuve la mise à jour des statuts effectuée en conformité avec les dispositions de la loi transversale n°2019-47 du 29/05/2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement.

Cette résolution est adoptée à des voix

2^{ème} résolution : Séparation des pouvoirs entre la direction générale et la présidence du conseil.

En conséquence de la 1^{ère} résolution, l'Assemblée Générale décide d'adopter le mode de séparation entre les fonctions du Président du Conseil d'administration et celles du Directeur général et ce dans le cadre du respect de l'article 215 §1 nouveau du code des sociétés commerciales tel que modifié par l'article 28 de la loi transversale n°2019-47 du 29/05/2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement.

Cette résolution est adoptée à des voix

3^{ème} résolution : Pouvoirs pour formalités.

L'assemblée décide de donner au porteur de tous extraits ou copies du présent procès-verbal, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à des voix

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société Assurances Multirisques Ittihad

AMI Assurances (S.A)

Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 05 Juin 2020. Ledit projet annule et remplace celui publié au BO n° 6099 en date du 07 Mai 2020:

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine le retard pris pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant approuver les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport général des commissaires aux comptes de la Société, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se soldant par un total net du bilan de 441.440.193 DT et faisant ressortir un résultat net déficitaire de -75.567.136 DT.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et s'élevant à ● DT de la manière suivante :

Résultat net de l'exercice 2018 :	- 75.567.136,393 DT ;
Résultats reportés déficitaires antérieures :	- 79.917.985,199 DT ;

Résultats cumulés :	- 155.485.121,592 DT ;

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des comités qui en sont issus, en rémunération de leur activité, la somme de 7 000 DT brut par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2019.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

HUITIEME RESOLUTION

Constatant la fin du mandat de madame Emna Rachikou, du cabinet KPMG, en tant que co-commissaire aux comptes de la Société, à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer., comme co-commissaire aux comptes de la Société, pour une mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2019, 2020 et 2021, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

NEUVIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la mise en place d'une émission de titres participatifs d'un montant de quarante millions de Dinars Tunisiens (40.000.000 DT), l'Assemblée Générale Ordinaire approuve ledit rapport

DIXIEME RESOLUTION

Après lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration relatif à l'émission des titres participatifs sans appel public à l'épargne, l'Assemblée Générale Ordinaire décide l'émission de quarante millions de Dinars Tunisiens (40.000.000 DT).

- Suite -

Les titres participatifs seront intégralement libérés en numéraire à la souscription, émis et remboursés au pair avec une valeur nominale d'un Dinar Tunisien (1 DT) chacun.

L'émission sans appel public à l'épargne de trente-cinq millions de titres participatifs sera réservée à l'actionnaire la Banque Nationale Agricole (BNA).

La souscription des titres participatifs, objet de l'émission, pourra être réalisée durant un délai de trente (30) jours commençant à courir à compter de la date de parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Il est précisé que ce délai de trente (30) jours pourra être clôturé par anticipation dès souscription de la totalité des Titres Participatifs.

La rémunération des titres participatifs est annuelle. Elle comporte, pour chaque année, une avance et un complément variable

La durée des titres est de sept (7) ans.

Les titres participatifs ne sont remboursables en cas de liquidation qu'après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires d'arrêter et de fixer les modalités et les conditions de l'émission de ces titres participatifs.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au Directeur Général ou toute personne mandatée par celui-ci pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et toutes autres formalités prévues par la loi.

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**LA GENERALE OBLIG-SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège social: 16, avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2020**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir procédé à la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2019, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 et prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité des présents.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31/12/2019.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité des présents.

TROISIEME RESOLUTION :

La GENERALE OBLIG-SICAV étant une SICAV de type capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de capitaliser, entièrement, les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2019, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation – Exercice 2019	675 268,489
Régularisation du résultat d'exploitation	(88 193,086)
Sommes capitalisées – Exercice 2019	587 075,403

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité des présents.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour accomplir les formalités nécessaires.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité des présents.

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« AIL 2020-1 »**

La Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF, intermédiaire en bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire « **AIL 2020-1** » de 5 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 10 000 000 de dinars, émis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne (objet de la notice publiée au Bulletin Officiel du CMF n° 6074 du 30 mars 2020), ouvertes au public le 1^{er} avril 2020, ont été clôturées **le 1^{er} juin 2020**, pour un montant de **7 720 000 DT**.

2020 - AS - 0639

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème}Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92		188,603	193,117	193,145	
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07		128,808	131,924	131,944	
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99		108,693	110,945	110,959	
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17		114,417	117,613	117,633	
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		112,884	115,445	115,463	
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		108,832	112,335	112,358	
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		109,304	111,606	111,622	
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		45,027	45,702	45,706	
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		31,415	32,129	32,135	
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		105,929	108,663	108,680	
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07		16,707	17,056	17,059	
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		121,384	123,394	123,407	
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08		1,159	1,167	1,167	
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		111,984	114,806	114,834	
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		11,040	11,264	11,265	
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		156,564	161,423	161,452	
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07		11,084	11,288	11,289	
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		1,742	1,783	1,785	
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93		60,901	61,904	61,910	
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94		129,454	128,111	128,352	
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01		112,135	103,336	103,868	
22	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		-	102,312	102,331	
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		136,744	127,672	128,298	
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		510,165	492,107	493,679	
25	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		128,967	116,452	117,001	
26	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08		135,741	120,253	120,269	
27	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08		130,499	124,971	124,987	
28	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09		112,462	106,992	107,008	
29	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09		109,116	97,679	98,621	
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		179,510	169,409	170,585	
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10		96,478	88,701	89,397	
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11		118,731	117,749	117,753	
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		169,247	153,081	153,937	
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		144,657	137,051	137,717	
35	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		103,478	90,852	91,225	
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07		22,654	20,326	20,405	
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
37	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2087,476	2081,494	2083,540	
38	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08		129,316	119,847	120,116	
39	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		201,273	178,185	180,445	
40	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09		17,721	15,805	16,060	
41	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		2,784	2,643	2,657	
42	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		2,466	2,389	2,396	
43	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		75,837	64,525	65,265	
44	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,164	1,061	1,096	
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,226	1,251	1,252	
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,166	1,131	1,146	
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,137	1,075	1,098	
48	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15		118,999	105,357	106,493	
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08		131,708	128,071	129,315	
50	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17		1133,301	1065,541	1071,241	
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		11,951	10,732	10,895	
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17		10,127	9,204	9,262	
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00		93,956	81,472	82,442	
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
54	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,695	106,629	106,641
55	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5,838	102,952	98,641	98,652
56	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	106,235	104,699	104,716
57	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5,498	104,788	101,835	101,849
58	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	29/05/20	6,557	106,654	103,150	103,168
59	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4,926	108,650	106,368	106,380
60	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5,504	106,238	103,200	103,215

61	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5,033	103,341	100,612	100,626
62	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	103,510	101,752	101,757
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6,190	107,338	104,013	104,029
64	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6,607	109,277	105,722	105,740
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4,325	105,949	103,371	103,381
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3,894	104,849	102,674	102,685
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,910	107,303	107,319
68	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	105,102	102,369	102,381
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	104,538	101,278	101,293
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	106,500	104,547	104,559
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	18/05/20	5,930	104,751	101,443	101,459
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	104,017	100,947	100,957
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	106,872	104,597	104,609
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,322	100,921	100,932
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	105,166	104,229	104,241
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5,877	105,649	102,572	102,587
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	106,572	104,290	104,305
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8,589	110,621	115,111	106,688
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	62,748	57,661	57,727
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1,432	96,337	87,372	87,990
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0,761	18,466	17,750	17,756
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	302,994	289,503	290,319
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2323,978	2028,771	2044,068
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	13/05/20	3,091	74,850	70,983	71,398
85	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	12/05/20	2,288	57,242	55,741	55,776
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	113,302	104,553	105,012
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,494	10,826	10,838
88	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,700	12,433	12,570
89	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	16,225	13,725	13,867
90	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,957	12,105	12,212
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	154,051	147,441	147,455
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,038	7,933	7,999
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/20	5,692	116,092	101,603	103,075
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	89,378	79,633	80,364
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	93,397	81,919	82,750
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	98,086	96,908	96,977
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	98,741	83,976	85,061
98	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/20	2,343	92,975	88,207	88,582
99	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	8,839	8,916
100	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	17/02/20	2,167	96,139	87,422	88,261
101	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3,510	153,406	134,329	135,369
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	105,212	92,085	92,858
103	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	114,873	110,917	109,295
104	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	109,383	108,195
105	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	191,573	166,495	167,422
106	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	179,797	164,744	165,402
107	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	161,038	152,223	154,345
108	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,160	19,311	19,720
109	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	122,611	126,483
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	138,623	132,603	133,332
111	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
112	FCP SMART EQUITY 2 **	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	19/05/20	34,146	1037,520	990,155	En dissolution
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5860,990	5238,014	5047,148
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5281,119	4929,554	4910,531
115	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	90,737	83,492	81,792
116	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	5065,783	4544,750	4290,678
117	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	9,947	9,262	9,360
118	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,770	163,703	154,783
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	120,893	116,252	116,848
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293,487	11 311,257	9810,608	9866,374

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Arije El Médina », les déclassements de la « Société de Conditionnement des Huiles d'Olives -CHO- » et de la société « CHO Company », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable AMEN ALLIANCE SICAV, la liquidation du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » et le retrait d'agrément des fonds « NETINVEST POTENTIEL », « FCPR VALITECH I », « ITQAN INVESTMENT FUND », « FCPR BYRSA FUND » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669

67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

93. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement «FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 1.235.704, un actif net de D : 1.214.688 et un déficit de D : 3.123.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les placements monétaires et disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 19,84% du total des actifs se situant ainsi au dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

- Les emplois en titres émis par «OFFICE PLAST» représentent, à la clôture de l'exercice, 10,49% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes

internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 27 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	<u>972 518</u>	<u>1 012 602</u>
Actions et droits rattachés		913 383	952 713
Titres des Organismes de Placement Collectif		59 135	59 889
Placements monétaires et disponibilités		<u>245 110</u>	<u>251 724</u>
Placements monétaires	5	245 110	251 724
Créances d'exploitation	6	<u>18 076</u>	<u>30 968</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>1 235 704</u></u>	<u><u>1 295 294</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	6 038	7 425
Autres créditeurs divers	8	14 978	21 973
TOTAL PASSIF		<u><u>21 016</u></u>	<u><u>29 398</u></u>
ACTIF NET			
Capital	9	1 204 333	1 258 261
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		10 455	9 396
ACTIF NET		<u><u>1 214 788</u></u>	<u><u>1 267 657</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>1 235 804</u></u>	<u><u>1 297 055</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2019	Année 2018
Revenus du portefeuille-titres	10	31 705	36 733
Dividendes		31 705	36 733
Revenus des placements monétaires	11	4 146	6 003
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		35 851	42 736
Charges de gestion des placements	12	(24 161)	(31 720)
REVENU NET DES PLACEMENTS		11 690	11 016
Autres charges	13	(1 235)	(1 620)
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 455	9 396
Régularisation du résultat d'exploitation		(100)	(1 761)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		10 355	7 635
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		100	1 761
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(45 311)	(27 892)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		40 182	115 190
Frais de négociation de titres		(8 449)	(8 961)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(3 123)	87 733

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2019	Année 2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(3 123)	87 733
Résultat d'exploitation	10 455	9 396
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(45 311)	(27 892)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	40 182	115 190
Frais de négociation de titres	(8 449)	(8 961)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(48 085)	(450 143)
Souscriptions		
- Capital	-	1 101 824
- Régularisation des sommes non distribuables	-	123 501
- Régularisation des sommes distribuables	-	1 354
Rachats		
- Capital	(48 025)	(1 522 011)
- Régularisation des sommes non distribuables	40	(151 696)
- Régularisation des sommes distribuables	(100)	(3 115)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(51 208)	(362 410)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	1 265 896	1 628 306
En fin de l'exercice	1 214 688	1 265 896
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	9 825	13 245
En fin de l'exercice	9 450	9 825
VALEUR LIQUIDATIVE	128,538	128,844
TAUX DE RENDEMENT	(0,24%)	4,81%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la Société « MAXULA BOURSE » et de la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2019 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 972.518 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
Actions & droits rattachés		906 232	913 383	75,19%
ADWYA	6 500	23 383	16 250	1,34%
ASSAD	3 800	30 808	27 151	2,24%
ATTIJARI BANK	950	29 935	31 348	2,58%
B.N.A	1 300	15 958	15 414	1,27%
BH BANK	1 500	23 067	17 897	1,47%
BIAT	800	91 031	91 832	7,56%
BT	1 000	7 430	7 740	0,64%
CEREALIS	3 000	16 650	18 210	1,50%
EURO-CYCLES	5 100	99 431	95 727	7,88%
MAGASIN GENERAL	8	256	225	0,02%
MONOPRIX	2 020	15 928	16 128	1,33%
OFFICE PLAST	47 388	123 079	127 474	10,49%
ONE TECH HOLDING	4 450	56 958	61 717	5,08%
SAH	2 300	27 158	27 250	2,24%
SANIMED	46 720	101 312	86 432	7,11%
SFBT	2 380	38 885	45 360	3,73%
SIAME	6 700	26 431	27 463	2,26%
SOTUVER	4 500	41 972	37 922	3,12%
STB	5 000	18 531	22 980	1,89%
TELNET HOLDING	6 000	37 392	55 884	4,60%
TUNISIE VALEURS	2 925	47 002	48 429	3,99%
UIB	1 098	25 142	25 023	2,06%
UNIMED	1 000	8 493	9 527	0,78%
Titres des Organismes de Placement Collectif		58 228	59 135	4,87%
MAXULA PLACEMENT SICAV	564	58 228	59 135	4,87%
TOTAL		964 460	972 518	80,06%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				78,70%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2018	959 233	53 369	1 012 602	
Acquisitions de l'exercice				
Actions	643 870		643 870	
Cessions de l'exercice				
Actions	(637 611)		(637 611)	40 163
Titres OPCVM	(1 032)		(1 032)	19
Variation des plus ou moins values latentes		(45 311)	(45 311)	
Soldes au 31 décembre 2019	964 460	8 058	972 518	40 182

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 245.110 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
Dépôts à vue			
B.N.A au taux de 2%	244 070	245 110	20,18%
TOTAL	244 070	245 110	20,18%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			19,84%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à D : 18.076, contre D : 30.968 au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Sommes à encaisser sur ventes de titres	17 291	29 614
Intérêt à recevoir sur dépôts à vue	785	1 354
Total	<u>18 076</u>	<u>30 968</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à D : 6.038, contre D : 7.425 au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du gestionnaire	4 390	5 399
Rémunération du dépositaire et distributeur	1 648	2 026
Total	<u>6 038</u>	<u>7 425</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 14.978, contre D : 21.973 au 31 décembre 2018 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance du CMF	102	125
Achats de titres à payer	14 876	21 590
Solde des souscriptions et rachats	-	258
Total	<u>14 978</u>	<u>21 973</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2018

Montant	1 258 261
Nombre de parts	9 825
Nombre de copropriétaires	57

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(48 025)
Nombre de parts rachetées	(375)
Nombre de copropriétaires sortants	(5)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(45 311)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	40 182
Régularisation des sommes non distribuables	331
Frais de négociation de titres	(8 449)
Résultat incorporé à la V.L	7 635
Régularisation de résultat incorporé à la V.L	(291)

Capital au 31-12-2019

Montant	1 204 333
Nombre de parts	9 450
Nombre de copropriétaires	52

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 31.705, contre D : 36.733 au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	Année 2019	Année 2018
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées	31 705	36 733
TOTAL	31 705	36 733

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 4.146, contre D : 6.003 au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Intérêts des dépôts à vue	4 146	6 003
Total	<u>4 146</u>	<u>6 003</u>

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à D : 24.161, contre D : 31.720 au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du gestionnaire	17 567	23 063
Rémunération du dépositaire et distributeur	6 594	8 657
Total	<u>24 161</u>	<u>31 720</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2019 à D : 1.235, contre D : 1.620 au 31 décembre 2018 et englobent principalement la redevance du CMF.

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus des placements	3,794	4,350	3,080	1,163	3,666
Charges de gestion des placements	(2,557)	(3,228)	(2,249)	(1,531)	(3,893)
Revenus net des placements	1,237	1,121	0,831	(0,368)	(0,226)
Autres charges	(0,131)	(0,165)	(0,115)	(0,061)	(0,134)
Résultat d'exploitation (1)	1,106	0,956	0,716	(0,428)	(0,360)
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,011)	(0,179)	(0,640)	0,166	0,009
Sommes distribuables de l'exercice	1,096	0,777	0,076	(0,263)	(0,351)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(4,795)	(2,839)	6,022	3,044	3,388
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4,252	11,724	0,562	(1,402)	0,530
Frais de négociation de titres	(0,894)	(0,912)	(0,673)	(0,426)	(0,726)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(1,437)	7,973	5,911	1,216	3,193
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(0,330)	8,930	6,627	0,787	2,832
Résultat non distribuable de l'exercice	(1,437)	7,973	5,911	1,216	3,193
Régularisation du résultat non distribuable	0,035	(2,843)	0,517	(0,060)	(0,699)
Sommes non distribuables de l'exercice	(1,402)	5,130	6,427	1,156	2,493
Valeur liquidative	128,538	128,844	122,937	116,433	115,541
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,99%	2,56%	1,88%	1,32%	3,40%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,13%	0,10%	0,05%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,85%	0,62%	0,06%	(0,23%)	(0,31%)

14.2 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable et de la distribution du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de : 2.000 dinars par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du FCP. En contre partie de ses prestations, la B.N.A perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 250.081, un actif net de D : 248.419 et un déficit de D : 7.172.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les dépôts à vue représentent à la clôture de l'exercice 20,37% du total des actifs, se situant ainsi au dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de

délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 27 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	<u>198 990</u>	<u>223 431</u>
Actions et droits rattachés		75 170	130 184
Obligations et valeurs assimilées		112 077	79 475
Titres OPCVM		11 743	13 772
Placements monétaires et disponibilités		<u>50 942</u>	<u>102 860</u>
Placements monétaires	5	50 942	102 860
Créances d'exploitation	6	<u>149</u>	<u>1 469</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>250 081</u></u>	<u><u>327 760</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	1 640	1 574
Autres créditeurs divers	8	22	44 456
TOTAL PASSIF		<u>1 662</u>	<u>46 030</u>
ACTIF NET			
Capital	9	245 017	279 879
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		3 402	1 851
ACTIF NET		<u>248 419</u>	<u>281 730</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>250 081</u></u>	<u><u>327 760</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2019	Année 2018
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>9 462</u>	<u>8 242</u>
Dividendes		4 130	2 927
Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 332	5 315
Revenus des placements monétaires	11	<u>847</u>	<u>1 180</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		10 309	9 422
Charges de gestion des placements	12	(6 662)	(7 436)
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 647	1 986
Autres charges	13	(262)	(309)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 385	1 677
Régularisation du résultat d'exploitation		17	174
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		3 402	1 851
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(17)	(174)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(3 530)	(27 258)
Plus ou moins valeurs réalisées sur cessions de titres		(6 394)	14 730
Frais de négociation de titres		(633)	(873)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(7 172)	(11 724)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2019	Année 2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(7 172)	(11 724)
Résultat d'exploitation	(3 385)	1 677
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(3 530)	(27 258)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(6 394)	14 730
Frais de négociation de titres	(633)	(873)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(26 139)	(198 475)
Souscriptions		
- Capital	48 392	85 529
- Régularisation des sommes non distribuables	245	(1 669)
- Régularisation des sommes distribuables	7	568
Rachats		
- Capital	(75 173)	(278 529)
- Régularisation des sommes non distribuables	380	(3 980)
- Régularisation des sommes distribuables	10	(394)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(33 311)	(210 199)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	281 730	491 929
En fin de l'exercice	248 419	281 730
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	2 111	3 492
En fin de l'exercice	1 909	2 111
VALEUR LIQUIDATIVE	130,130	133,458
TAUX DE RENDEMENT	(2,49%)	(5,26%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société MAXULA BOURSE et la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2019 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Le fonds « FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 198.990 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
Actions & droits rattachés		83 032	75 170	31,46%
BIAT	90	8 617	10 331	4,32%
OFFICE PLAST	3 800	11 232	10 222	4,28%
ONE TECH HOLDING	300	4 728	4 161	1,74%
SAH	440	4 083	5 213	2,18%
SANIMED	4 000	18 240	7 400	3,10%
SFBT	900	15 217	17 153	7,18%
SOTUVER	900	7 694	7 584	3,17%
T.P.R	800	4 424	3 792	1,59%
TELNET HOLDING	1 000	8 797	9 314	3,90%

Obligations de sociétés et valeurs assimilées		108 236	112 077	46,90%
Obligations de sociétés		73 226	76 634	32,07%
AMEN BANK 2010	500	19 985	20 444	8,56%
CIL 2018-1	200	20 000	21 622	9,05%
STB 2008/2	300	11 250	11 758	4,92%
STB 2010-1	300	11 991	12 385	5,18%
WIFAK ISLAMIQ 2019-1	100	10 000	10 425	4,36%
Bons du trésor assimilables		35 010	35 443	14,83%
BTA 5.5% OCTOBRE 2020	36	35 010	35 443	14,83%
Titres des Organismes de Placement Collectif		11 682	11 743	4,91%
Titres des OPCVM				
Maxula Placement Sicav	112	11 682	11 743	4,91%
TOTAL		202 950	198 990	83,27%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				79,57%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2018	226 157	1 538	(4 264)	223 431	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	18 121			18 121	
Obligations	10 000			10 000	
Bons du Trésor assimilables	35 010			35 010	
Remboursements et cessions de l'exercice					
Cession Actions	(69 541)			(69 541)	(6 411)
Annuités Obligations	(14 711)			(14 711)	
Cession Titres OPCVM	(2 086)			(2 086)	17
Variation des plus ou moins value latentes			(3 530)	(3 530)	
Variation des intérêts courus		2 296		2 296	
Soldes au 31 décembre 2019	202 950	3 834	(7 794)	198 990	(6 394)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 50.942, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
Dépôts à vue			
B.N.A, au taux de 2%	50 733	50 942	21,32%
TOTAL		50 942	21,32%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			20,37%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à D : 149, contre D : 1.469 au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Solde des souscriptions et rachats	-	1 068
Intérêt à recevoir sur dépôts à vue	149	401
Total	149	1 469

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à D : 1.640, contre D : 1.574 au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du gestionnaire	896	839
Rémunération du dépositaire et distributeur	744	735
Total	1 640	1 574

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 22, contre D : 44.456 au 31 décembre 2018 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance du CMF	22	20
Achats de titres à décaisser	-	44 436
Total	22	44 456

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2018

Montant	279 879
Nombre de parts	2 111
Nombre de copropriétaires	18

Souscriptions réalisées

Montant	48 392
Nombre de parts émises	365
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(75 173)
Nombre de parts rachetées	(567)
Nombre de copropriétaires sortants	(2)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(3 530)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(6 394)
Régularisation des sommes non distribuables	802
Frais de négociation de titres	(633)
Résultat incorporé à la V.L	1 851
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(177)

Capital au 31-12-2019

Montant	245 017
Nombre de parts	1 909
Nombre de copropriétaires	16

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 9.462, contre D : 8.242 au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	Année 2019	Année 2018
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées	4 130	2 927
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
intérêts	3 415	3 742
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
intérêts	1 917	1 573
TOTAL	9 462	8 242

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 847, contre D : 1.180 au 31 décembre 2018, il englobe les intérêts sur les dépôts à vue.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à D : 6.662, contre D : 7.436 au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du gestionnaire	3 670	4 334
Rémunération du dépositaire et distributeur	2 992	3 102
Total	<u>6 662</u>	<u>7 436</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2019 à D : 262, contre D : 309 au 31 décembre 2018, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance du CMF	257	304
Autres	5	5
Total	<u>262</u>	<u>309</u>

Note 14 : Autres informations**14.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus des placements	5,400	4,463	4,237	4,335	4,225
Charges de gestion des placements	(3,490)	(3,523)	(2,976)	(2,949)	(2,786)
Revenus net des placements	<u>1,910</u>	<u>0,941</u>	<u>1,261</u>	<u>1,386</u>	<u>1,440</u>
Autres charges	(0,137)	(0,146)	(0,140)	(0,140)	(0,131)
Résultat d'exploitation (1)	<u>1,773</u>	<u>0,794</u>	<u>1,121</u>	<u>1,246</u>	<u>1,309</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,009	0,082	(0,002)	(0,013)	(0,046)
Sommes distribuables de l'exercice	<u>1,782</u>	<u>0,877</u>	<u>1,119</u>	<u>1,233</u>	<u>1,263</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1,849)	(12,912)	(2,113)	1,174	4,322
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(3,349)	6,978	4,049	4,848	6,248
Frais de négociation de titres	(0,332)	(0,414)	(0,239)	(0,321)	(0,556)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>(5,530)</u>	<u>(6,348)</u>	<u>1,697</u>	<u>5,701</u>	<u>10,014</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>(3,757)</u>	<u>(5,554)</u>	<u>2,818</u>	<u>6,947</u>	<u>11,323</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>(5,530)</u>	<u>(6,348)</u>	<u>1,697</u>	<u>5,701</u>	<u>10,014</u>
Régularisation du résultat non distribuable	0,420	(1,944)	0,027	(0,147)	(0,284)
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>(5,110)</u>	<u>(8,292)</u>	<u>1,724</u>	<u>5,554</u>	<u>9,730</u>
Valeur liquidative	130,130	133,458	140,873	138,030	131,242

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,65%	2,57%	2,13%	2,19%	2,22%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,11%	0,10%	0,10%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,35%	0,64%	0,80%	0,92%	1,00%

14.2 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable et de la distribution du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un minimum de D : 2.000 par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du fonds. En contre partie de ses prestations, la BNA perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement «FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 837.241, un actif net de D : 833.066 et un déficit de D : 1.514.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les dépôts à vue représentent à la clôture de l'exercice 20,26% du total des actifs, se situant ainsi au dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

- Les obligations et valeurs assimilées ainsi que les parts des OPCVM représentent à la clôture de l'exercice 19,32% de l'actif net, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 27 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUCHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	<u>661 533</u>	<u>667 421</u>
Actions et droits rattachés		500 609	499 053
Obligations et valeurs assimilées		154 633	168 368
Titres des Organismes de Placement Collectif		6 291	-
Placements monétaires et disponibilités		<u>169 662</u>	<u>171 300</u>
Placements monétaires	5	169 662	171 300
Créances d'exploitation	6	<u>6 046</u>	<u>2 658</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>837 241</u></u>	<u><u>841 379</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	4 105	4 628
Autres créditeurs divers	8	70	2 171
TOTAL PASSIF		<u><u>4 175</u></u>	<u><u>6 799</u></u>
ACTIF NET			
Capital	9	820 234	825 209
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		12 832	9 371
ACTIF NET		<u><u>833 066</u></u>	<u><u>834 580</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>837 241</u></u>	<u><u>841 379</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice clos le 31/12/2019	Exercice clos le 31/12/2018
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>27 251</u>	<u>27 428</u>
Dividendes		18 401	18 365
Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 850	9 063
Revenus des placements monétaires	11	<u>2 656</u>	<u>3 388</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>29 907</u>	<u>30 816</u>
Charges de gestion des placements	12	(16 243)	(19 197)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>13 664</u>	<u>11 619</u>
Autres charges	13	(832)	(982)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>12 832</u>	<u>10 637</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		-	(1 266)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>12 832</u>	<u>9 371</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	1 266
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(21 656)	(22 349)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		9 943	31 495
Frais de négociation de titres		(2 633)	(3 189)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>(1 514)</u>	<u>16 594</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31/12/2019	Exercice clos le 31/12/2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(1 514)	16 594
Résultat d'exploitation	12 832	10 637
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(21 656)	(22 349)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9 943	31 495
Frais de négociation de titres	(2 633)	(3 189)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-	(133 905)
Souscriptions		
- Capital	-	914 688
- Régularisation des sommes non distribuables	-	69 712
- Régularisation des sommes distribuables	-	3 814
Rachats		
- Capital	-	(1 043 745)
- Régularisation des sommes non distribuables	-	(73 294)
- Régularisation des sommes distribuables	-	(5 080)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 514)	(117 311)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	834 580	951 891
En fin de l'exercice	833 066	834 580
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	6 157	7 129
En fin de l'exercice	6 157	6 157
VALEUR LIQUIDATIVE	135,304	135,550
TAUX DE RENDEMENT	(0,18%)	1,52%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la Société MAXULA BOURSE et la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 DÉCEMBRE 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2019 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Le fonds « FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.4- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 661.533 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
Actions & droits rattachés		492 496	500 609	60,09%
ASSAD	3 200	27 820	22 864	2,74%
BH BANK	1 153	18 003	13 756	1,65%
BIAT	600	65 388	68 874	8,27%
EURO-CYCLES	2 500	50 698	46 925	5,63%
MAGASIN GENERAL	280	8 596	7 879	0,95%
OFFICE PLAST	26 000	68 544	69 940	8,40%
ONE TECH HOLDING	2 000	28 402	27 738	3,33%
P.G.H	590	8 756	7 741	0,93%
SAH	3 250	34 828	38 506	4,62%
SANIMED	16 725	47 586	30 941	3,71%
SFBT	3 800	52 356	72 424	8,69%
SOTIPAPIER	3 000	19 810	20 904	2,51%
SOTUVER	2 000	19 134	16 854	2,02%
T.P.R	500	2 700	2 370	0,28%
TELNET HOLDING	4 700	31 640	43 777	5,25%
UIB	400	8 235	9 116	1,09%

Obligations des sociétés & valeurs assimilées		148 561	154 633	18,56%
Obligations des sociétés		51 961	53 273	6,39%
AMEN BANK 2010	1 000	39 970	40 888	4,91%
STB 2010-1	300	11 991	12 385	1,49%
Bons du trésor assimilables		96 600	101 360	12,17%
BTA 6% AVRIL 2023	100	96 600	101 360	12,17%
Titres des Organismes de Placement Collectif		6 290	6 291	0,76%
MAXULA PLACEMENT SICAV	60	6 290	6 291	0,76%
TOTAL		647 347	661 533	79,41%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				79,01%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2018	631 501	4 849	31 071	667 421	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	240 066			240 066	
Titres OPCVM	6 290			6 290	
Remboursements et cessions de l'exercice					
Actions	(216 214)			(216 214)	9 943
Obligations	(14 296)			(14 296)	
Variation des plus ou moins value latentes			(21 656)	(21 656)	
Variation des intérêts courus		(78)		(78)	
Soldes au 31 décembre 2019	647 347	4 771	9 415	661 533	9 943

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 169.662 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
Dépôts à vue			
B.N.A, au taux de 2%	168 979	169 662	20,37%
TOTAL	168 979	169 662	20,37%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		20,26%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à D : 6.046, contre D : 2.658 au 31 décembre 2018 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Cession de titres à encaisser	5 777	2 029
Intérêt à recevoir sur dépôts à vue	269	629
Total	<u>6 046</u>	<u>2 658</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à D : 4.105, contre D : 4.628 au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du gestionnaire	2 984	3 365
Rémunération du dépositaire	1 121	1 263
Total	<u>4 105</u>	<u>4 628</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 70, contre D : 2.171 au 31 décembre 2018 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Achats de titres à décaisser	-	2 092
Redevance du CMF	70	79
Total	<u>70</u>	<u>2 171</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2018

Montant	825 209
Nombre de parts	6 157
Nombre de copropriétaires	4

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(21 656)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9 943
Régularisation des sommes non distribuables	-
Frais de négociation de titres	(2 633)
Résultat incorporé à la V.L	9 371
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	-

Capital au 31-12-2019

Montant	820 234
Nombre de parts	6 157
Nombre de copropriétaires	4

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 27.251, contre D : 27.428 au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	Année 2019	Année 2018
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	18 401	18 365
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	4 004	4 263
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts	4 846	4 800
TOTAL	27 251	27 428

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 2.656, contre D : 3.388 au 31 décembre 2018 et représente les intérêts des dépôts.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à D : 16.243, contre D : 19.197 au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du gestionnaire	11 810	13 958
Rémunération du dépositaire et du distributeur	4 433	5 239
Total	16 243	19 197

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2019 à D : 832, contre D : 982 au 31 décembre 2018, et englobent principalement la redevance du CMF.

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus des placements	4,857	5,005	3,177	2,543	12,277
Charges de gestion des placements	(2,638)	(3,118)	(2,208)	(2,038)	(6,474)
Revenus net des placements	2,219	1,887	0,969	0,504	5,804
Autres charges	(0,135)	(0,159)	(0,112)	(0,089)	(0,330)
Résultat d'exploitation (1)	2,084	1,728	0,857	0,416	5,474
Régularisation du résultat d'exploitation	-	(0,206)	(0,108)	0,495	(3,616)
Sommes distribuables de l'exercice	2,084	1,522	0,748	0,911	1,858
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(3,517)	(3,630)	4,887	1,871	24,474
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1,615	5,115	1,887	(0,439)	(5,619)
Frais de négociation de titres	(0,428)	(0,518)	(0,713)	(0,428)	(2,159)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(2,330)	0,967	6,061	1,004	16,696
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(0,246)	2,695	6,918	1,420	22,170
Résultat non distribuable de l'exercice	(2,330)	0,967	6,061	1,004	16,696
Régularisation du résultat non distribuable	-	(0,464)	0,289	0,238	(19,570)
Sommes non distribuables de l'exercice	(2,330)	0,504	6,350	1,243	(2,874)
Valeur liquidative	135,304	135,550	133,524	126,425	124,271
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,95%	2,32%	1,70%	1,63%	5,19%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,12%	0,09%	0,07%	0,26%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,54%	1,13%	0,58%	0,73%	1,49%

14.2 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable et de la distribution du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de 2.000 dinars par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du FCP. En contre partie de ses prestations, la B.N.A perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

FCP MAXULA STABILITY

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP MAXULA STABILITY », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 272.313, un actif net de D : 270.633 et un déficit de D : 1.983.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les dépôts à vue représentent à la clôture de l'exercice 20,91% du total des actifs se situant ainsi au dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

- Les emplois en obligation émis par l'« AMEN BANK » représentent à la clôture de l'exercice 22,66% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « FCP MAXULA STABILITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 27 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	<u>215 325</u>	<u>217 576</u>
Actions et droits rattachés		108 088	113 500
Obligations et valeurs assimilées		98 115	94 999
Titres des Organismes de Placement Collectif		9 122	9 077
Placements monétaires et disponibilités		<u>56 946</u>	<u>61 231</u>
Placements monétaires	5	56 946	61 231
Créances d'exploitation	6	<u>42</u>	<u>175</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>272 313</u></u>	<u><u>278 982</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	1 568	1 586
Autres créditeurs divers	8	112	4 780
TOTAL PASSIF		<u>1 680</u>	<u>6 366</u>
ACTIF NET			
Capital	9	265 952	268 662
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		4 681	3 954
ACTIF NET		<u>270 633</u>	<u>272 616</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>272 313</u></u>	<u><u>278 982</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2019	Année 2018
Revenus du portefeuille-titres	10	10 286	9 697
Dividendes		4 189	3 867
Revenus des obligations et valeurs assimilées		6 097	5 830
Revenus des placements monétaires	11	912	1 027
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		11 198	10 724
Charges de gestion des placements	12	(6 242)	(6 478)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 956	4 246
Autres charges	13	(275)	(292)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 681	3 954
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		4 681	3 954
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		15 205	(26 530)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(21 440)	(8 196)
Frais de négociation de titres		(429)	(405)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(1 983)	(31 177)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2019	Année 2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>(1 983)</u>	<u>(31 177)</u>
Résultat d'exploitation	4 681	3 954
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	15 205	(26 530)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(21 440)	(8 196)
Frais de négociation de titres	(429)	(405)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>-</u>	<u>-</u>
Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(1 983)</u>	<u>(31 177)</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	272 616	303 793
En fin de l'exercice	270 633	272 616
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	2 420	2 420
En fin de l'exercice	2 420	2 420
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>111,832</u>	<u>112,651</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>(0,73%)</u>	<u>(10,26%)</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA STABILITY » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et de l' « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date 28 décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA STABILITY » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2019 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP MAXULA STABILITY » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Le fonds « FCP MAXULA STABILITY » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 215.325 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
Actions et droits rattachés		136 023	108 088	39,94%
BIAT	100	15 300	11 479	4,24%
OFFICE PLAST	9 000	27 765	24 210	8,95%
SANIMED	9 000	41 040	16 650	6,15%
SFBT	1 200	23 259	22 871	8,45%
SOTUVER	700	6 426	5 899	2,18%
TELNET HOLDING	2 230	16 006	20 770	7,67%
TUNISIE VALEURS	375	6 227	6 209	2,29%
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		95 668	98 115	36,25%
Bons du trésor assimilables		9 725	9 845	3,64%
BTA 5.5% OCTOBRE 2020	10	9 725	9 845	3,64%
Obligations des sociétés		85 943	88 270	32,62%
AMEN BANK 2010	1 500	59 955	61 331	22,66%
WIFAK ISLAMIQ 2019-1	100	10 000	10 425	3,85%
STB 2010-1	400	15 988	16 514	6,10%

Titres des Organismes de Placement Collectif		9 075	9 122	3,37%
Titres des OPCVM				
MAXULA PLACEMENT SICAV	87	9 075	9 122	3,37%
TOTAL		240 766	215 325	79,56%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				79,07%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2018	258 659	2 008	(43 091)	217 576	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	32 728			32 728	
Obligations des sociétés	10 000			10 000	
Bons du trésor assimilables	9 725			9 725	
Remboursements et cessions de l'exercice					
Actions	(53 298)			(53 298)	(21 440)
Obligations des sociétés	(17 048)			(17 048)	
Variation des plus ou moins values latentes			15 205	15 205	
Variation des intérêts courus		437		437	
Soldes au 31 décembre 2019	240 766	2 445	(27 886)	215 325	(21 440)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 56.946 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
Dépôts à vue			
Amen Bank au taux de 2%	56 713	56 946	21,04%
TOTAL	56 713	56 946	21,04%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		20,91%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à D : 42 contre D : 175 au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Cession de titres à encaisser	-	132
Autres	42	43
Total	<u>42</u>	<u>175</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à D : 1.568 contre D : 1.586 au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du gestionnaire	973	991
Rémunération du dépositaire	595	595
Total	<u>1 568</u>	<u>1 586</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à D : 112 contre D : 4.780 au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance du CMF	23	24
Retenues à la source	89	89
Sommes à décaisser sur acquisitions de titres	-	4 667
Total	<u>112</u>	<u>4 780</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2018

Montant	268 662
Nombre de parts	2 420
Nombre de copropriétaires	5

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	15 205
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(21 440)
Régularisation des sommes non distribuables	-
Frais de négociation de titres	(429)
Résultat incorporé à la V.L	3 954
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	-

Capital au 31-12-2019

Montant	265 952
Nombre de parts	2 420
Nombre de copropriétaires	5

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 10.286 contre D : 9.697 au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	Année 2019	Année 2018
<u>Dividendes</u>		
<i>Des actions</i>	3 881	3 867
des titres OPCVM	308	-
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	6 095	5 830
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts	2	-
TOTAL	10 286	9 697

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 912 contre D : 1.027 au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	Année 2019	Année 2018
Intérêts sur comptes de dépôt	912	1 027
TOTAL	912	1 027

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à D : 6.242 contre D : 6.478 au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du gestionnaire	3 862	4 098
Rémunération du dépositaire	2 380	2 380
Total	6 242	6 478

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2019 à D : 275 contre D : 292 au 31 décembre 2018, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance du CMF	270	288
Autres	5	4
Total	<u>275</u>	<u>292</u>

Note 14 : Autres informations**14.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus des placements	4,627	4,431	12,461	3,684	3,523
Charges de gestion des placements	(2,579)	(2,677)	(6,555)	(1,982)	(1,910)
Revenus net des placements	<u>2,048</u>	<u>1,755</u>	<u>5,905</u>	<u>1,702</u>	<u>1,613</u>
Autres charges	(0,114)	(0,121)	(0,396)	(0,121)	(0,116)
Résultat d'exploitation (1)	<u>1,934</u>	<u>1,634</u>	<u>5,510</u>	<u>1,582</u>	<u>1,497</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	(3,903)	-	(0,002)
Sommes distribuables de l'exercice	<u>1,934</u>	<u>1,634</u>	<u>1,607</u>	<u>1,582</u>	<u>1,495</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	6,283	(10,963)	(17,273)	8,198	0,395
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(8,860)	(3,387)	18,709	(5,036)	2,337
Frais de négociation de titres	(0,177)	(0,167)	(0,779)	(0,201)	(0,577)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>(2,754)</u>	<u>(14,517)</u>	<u>0,657</u>	<u>2,960</u>	<u>2,156</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>(0,819)</u>	<u>(12,883)</u>	<u>6,166</u>	<u>4,542</u>	<u>3,653</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>(2,754)</u>	<u>(14,517)</u>	<u>0,657</u>	<u>2,960</u>	<u>2,156</u>
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	2,602	(0,001)	(0,008)
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>(2,754)</u>	<u>(14,517)</u>	<u>3,259</u>	<u>2,959</u>	<u>2,148</u>
Valeur liquidative	111,832	112,651	125,534	120,667	116,127

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,30%	2,25%	5,33%	1,67%	1,67%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,10%	0,32%	0,10%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,54%	1,37%	1,31%	1,34%	1,31%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP MAXULA STABILITY" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de 1.000 dinars HT pour les deux premières années. Ce minimum est porté à 2.000 dinars HT à partir de la troisième année.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Banque de Tunisie Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La Banque de Tunisie, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 9 juin 2020. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Abderrahmen FENDRI et M. Lamjed BEN M'BAREK.

Groupe Banque de Tunisie **Bilan Consolidé | Exercice clos le 31 décembre 2019**

(En K.TND)	Note	déc.-19	déc.-18
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	A1	181 342	246 522
Créances sur les établissements bancaires et financiers	A2	372 849	275 270
Créances sur la clientèle	A3	4 514 231	4 529 014
Portefeuille titres commercial	A4	13 078	11 337
Portefeuille d'investissement	A5	881 168	824 985
Placements nets des entreprises d'assurance	A6	158 389	154 855
Valeurs immobilisées nettes	A7	118 813	115 215
Autres actifs	A8	71 694	79 733
Part réassureurs dans les provisions techniques des assurances	A9	42 191	46 487
Titres mis en équivalence	A10	36 324	81 717
Ecart d'acquisition net	A11	4 876	5 603
Total des Actifs		6 394 955	6 370 738
Banque Centrale et CCP	P1	272 811	628 381
Dépôts et Avoirs des établissements bancaires et financiers	P2	78 074	142 424
Dépôts de la clientèle	P3	3 785 760	3 619 730
Emprunts et ressources spéciales	P4	531 259	431 745
Autres passifs	P5	282 368	276 275
Provisions techniques des entreprises d'assurance	P6	355 807	318 599
Sous-Total Passifs		5 306 079	5 417 154
Capital		225 000	225 000
(Titre d'auto contrôle)		-242	-7 086
Réserves consolidées		633 612	542 885
Résultats consolidés		134 457	112 309
Sous-Total capitaux propres	C1	992 827	873 108
Intérêts minoritaires		96 049	80 476
Total Capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires		6 394 955	6 370 738

Groupe Banque de Tunisie
Etat des engagements Hors-Bilan Consolidé | Exercice clos le 31 décembre 2019

(En K.TND)	Note	déc.-19	déc.-18
Cautions, avals et autres garanties données		622 367	712 092
Crédits documentaires		196 317	285 966
Actifs donnés en garantie (*)		339 622	655 482
Total des passifs éventuels		1 158 306	1 653 540
Engagements de financement donnés		213 926	295 106
Engagements sur titres		-	-
Avais, cautions de garanties au titre d'appels d'offres		1 855	1 442
Total des engagements donnés		215 781	296 548
Engagements de financement reçus		932	9 438
Garanties reçues		2 233 607	2 207 763
Engagements hypothécaires sur prêts octroyés		708	637
Total des engagements reçus		2 235 247	2 217 838

(*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note 9)

Groupe Banque de Tunisie
Etat de Résultat Consolidé | Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2019

(En K.TND)

	Note	déc.-19	déc.-18
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	R1	473 738	400 194
Commissions - Produits	R2	58 063	55 653
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	R3	31 995	32 613
Revenus du portefeuille d'investissement	R4	46 452	49 003
Total produits d'exploitation		610 248	537 463
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	R5	242 206	208 762
Commissions encourues	R6	3 500	2 371
Total charges d'exploitation		245 706	211 133
Marge nette des activités d'assurance	R7	3 285	9 899
Produit net bancaire		367 827	336 229
Dotations aux provisions sur créances et passifs	R8	-38 172	-61 833
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	R9	-7 196	-1 676
Autres produits d'exploitation		7 470	6 386
Frais de personnel	R10	-75 845	-69 358
Charges générales d'exploitation	R11	-32 204	-28 840
Dotations aux amortissements sur immobilisations	R12	-10 347	-10 254
Résultat d'exploitation		211 533	170 654
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		1 465	4 280
Solde en gain / perte sur autres éléments ordinaires		4 217	4 710
Résultat courant avant impôt		217 215	179 644
Impôts sur les sociétés		-74 204	-51 835
Amortissement des écarts d'acquisition		-727	-777
Résultat des activités ordinaires		142 284	127 032
Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires		-39	-5 851
Résultat net		142 245	121 181
Intérêts minoritaires		7 788	8 872
Résultat net, part groupe	R13	134 457	112 309
Résultat net, part groupe par action (En DT)		0,598	0,579

Groupe Banque de Tunisie

Etat de Flux de trésorerie Consolidé | Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2018

(En K.TND)

	Note	déc.-19	déc.-18
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		562 025	478 769
Charges d'exploitation bancaire décaissés		-248 065	-212 477
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-324 410	134 064
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-5 881	-309 698
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		269 517	284 692
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		-88 236	-84 988
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-26 484	-11 429
Impôt sur les bénéfices		-64 192	-50 837
Flux d'exploitation autres secteurs financiers		-14 689	12 120
Flux d'exploitation autres secteurs non financiers		7 166	3 662
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE (PROVENANT DES) AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION		66 751	243 878
Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		49 121	49 992
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-21 278	-161 530
Acquisition/ cession sur immobilisations		-13 226	-11 480
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		14 617	-123 018
Activités de financement			
Cession d'actions propres		44 544	0
Remboursements d'emprunts		-960	-981
Augmentation/diminution ressources spéciales		100 247	86 076
Dividendes versés		-74 213	-86 565
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		69 618	-1 470
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		150 700	119 645
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	F1	283 495	163 850
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		434 195	283 495

Règles et principes d'élaboration des états financiers consolidés

1. Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Banque de Tunisie relatifs à l'exercice 2019 ont été établis conformément aux règles et aux principes comptables édictés par la loi n° 96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et par les normes comptables tunisiennes relatives notamment aux opérations spécifiques aux établissements bancaires, à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises (NC 35, 36, 37, 38 et 39).

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112, relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur bancaire. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Banque de Tunisie et des sociétés tunisiennes composant le groupe Banque de Tunisie. Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes du groupe Banque de Tunisie.

2. Principes, optique et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la Banque de Tunisie et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

2.1 Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières, ou relève d'activités connexes (assurance, promotion touristique, acquisition, construction et réaménagement d'immeubles, location de terrains et d'immeubles).

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période, directement ou

indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;

- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments d'hors-bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

2.2 Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une société exploitée en commun accord par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

2.3 Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une société sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une société est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette société.

3. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

3.1 Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et du hors-bilan. Les

modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition, dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition, le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens, dans le poste "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition actifs sont amortis et les écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères, semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé, sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata temporis, si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

3.2 Comptabilisation de l'impôt

Les impôts sont présentés selon la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice. Le groupe ne présente pas, de la sorte, des actifs et/ou passifs d'impôt différés.

3.3 Intégration globale des compagnies d'assurances

Le Groupe applique les dispositions de la loi n° 96-112 relative aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances.

Les règles comptables propres aux activités d'assurance sont maintenues dans les comptes consolidés du Groupe.

Les postes constitutifs des compagnies d'assurances consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont présentés dans les postes de même nature du bilan, de l'hors-bilan et du compte de résultat, à l'exception des éléments suivants, qui figurent sur des lignes distinctes des états financiers consolidés :

3.3.1 Placements nets des entreprises d'assurance

Les placements des entreprises d'assurance regroupent :
Les placements immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition en sus des frais d'acquisition et impôts, et augmentée des travaux de construction et d'amélioration ; les immeubles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation économique estimée. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable des immeubles.

Les valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors intérêts courus et hors frais d'acquisition.

Les actions et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à leur prix d'achat hors frais. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation

durable de la valeur des titres, déterminée par référence à leur valeur recouvrable estimée.

Le groupe Banque de Tunisie reclasse les terrains, les dépôts ainsi que les prêts dans les rubriques correspondantes du bilan consolidé.

3.3.2 Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

Les provisions techniques vie sont principalement constituées de provisions mathématiques, qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, et des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer.

3.3.3 Marge nette des activités d'assurance

Le classement bancaire par nature des charges et des produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance. La rubrique "Marge nette des activités d'assurance" est composée des produits et charges techniques suivantes, après reclassement par nature des autres produits et charges techniques, et élimination des éléments intra-groupe :

Les primes ou cotisations acquises, payées ou provisionnées, les charges de prestations, nettes de cessions et de rétrocessions, y compris les variations des provisions et les produits nets des placements alloués.

4. Portefeuille titres

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable
- leur portefeuille de destination : transactions, placements, investissements, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

4.1 Titres de transaction

Ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de trois mois. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est

porté au compte de résultat, dans la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières". Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières".

4.2 Titres de Placement

Ce sont les titres qui sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à trois mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement.

4.3 Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable que le Groupe a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels il dispose de moyens lui permettant de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. En vertu du principe de prudence, les plus-values sur titres d'investissement ne sont pas constatées dans le résultat de l'exercice.

5. Périmètre de consolidation

5.1. Sociétés intégrées globalement

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2019	2018	2019	2018
Activité Bancaire				
BANQUE DE TUNISIE	99,91%	100,00%	99,90%	98,55%
Gestion de portefeuille de valeurs mobilières				
GENERALE DE PARTICIPATION DE TUNISIE « GPT SICAF »	100,00%	100,00%	54,61%	53,89%
PLACEMENTS TUNISIE SICAF	55,03%	55,22%	48,17%	47,46%
Intermédiation en bourse				
SOCIETE DE BOURSE DE TUNIS « SBT »	100,00%	100,00%	99,44%	98,09%
Acquisition, construction et réaménagement d'immeubles				
GENERALE IMMOBILIERE DE TUNISIE « GIT SA »	100,00%	100,00%	54,61%	53,89%
Investissement et financement des projets				
BANQUE DE TUNISIE - SICAR	99,99%	99,99%	99,87%	98,52%
SOCIETE DE PARTICIPATION, PROMOTION ET D'INVESTISSEMENT SPPI	76,82%	76,82%	76,74%	75,70%
Location de terrains et d'immeubles				
SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	44,97%	44,97%	43,34%	42,75%

LA FONCIERE DES OLIVIERS	81,46%	81,46%	58,07%	57,29%
Assurance				
ASTREE Assurance	60,00%	60,05%	54,61%	53,89%
Promotions Touristique				
SCAN - Société club acquarus nabeul	100,00%	100,00%	39,30%	38,77%
SPFT CARTHAGO	48,41%	48,41%	39,30%	38,77%
Transport de Fonds				
TFT - Transport de fonds de Tunisie	99,99%	99,99%	99,87%	98,52%

5.2. Sociétés mises en équivalence

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2019	2018	2019	2018
Organismes de placement collectifs en valeurs mobilières				
SICAV CROISSANCE	94,38%	75,97%	55,74%	44,95%
SICAV RENDEMENT	10,79%	22,55%	6,41%	17,27%

Le pourcentage de contrôle du Groupe BT dans la SICAV CROISSANCE dépasse 50%. Cependant, cette dernière a été consolidée par la méthode de mise en équivalence étant donné la particularité juridique et opérationnelle des SICAV.

Le pourcentage de contrôle du Groupe BT dans la SICAV RENDEMENT est assorti d'un pouvoir effectif ce qui conduit à une influence notable malgré un pourcentage de contrôle inférieur à 20%.

5.3. Participations non incluses dans le périmètre de consolidation

	Participation (en milliers TND)	Taux de détention	Motif d'exclusion
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	100	5,00%	Insignifiante par rapport au groupe
SOCIETE DES ENTREPOTS DE TUNISIE	9	30,00%	Insignifiante par rapport au groupe.
INSTITUT TUNIS DAUPHINE	900	30,07%	Simple participation, pas d'influence.
DIRECT PHONE SERVICES	90	19,91%	Insignifiante par rapport au groupe.
INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPPEMENTS	30	19,80%	Insignifiante par rapport au groupe.
AIR LIQUIDE TUNISIE	9 164	16,89%	Simple participation, pas d'influence.

6. Notes sur le Bilan

Note A1

AC1 - Caisse

	déc.-19	déc.-18
Caisse dinars	30 879	31 008

Caisse devises	4 382	6 656
Banque Centrale de Tunisie	145 566	208 343
CCP et traveller's chèques	515	515
Total AC1 - Caisse	181 342	246 522
Note A2		
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers		
	déc.-19	déc.-18
Avoirs chez les établissements financiers	33 945	11 867
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	21 934	9 040
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en Dinars convertibles	12 011	2 827
Prêts aux établissements financiers	338 816	262 939
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	163 507	427
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	103 732	184 277
Prêts aux organismes financiers spécialisés	71 577	78 235
Créances rattachées	88	464
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	88	464
Total AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	372 849	275 270
Ce poste comprend :		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les avoirs et les créances liées à des prêts ou avances détenus sur les établissements bancaires tels que définis par les textes en vigueur régissant l'activité bancaire y compris les créances matérialisées par des titres du marché interbancaire. ▪ Les avoirs et les créances liées à des prêts et avances détenus sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring. 		
Note A3		
AC3 - Créances sur la clientèle		
	déc.-19	déc.-18
Comptes ordinaires débiteurs	380 064	407 524
Crédits sur ressources ordinaires	3 805 861	3 865 074
Créances sur crédit-bail	87 121	79 304
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	10 282	12 107
Crédits sur ressources spéciales	285 440	218 747
Financement sur ressources externes	281 253	214 872
Financement sur ressources budgétaires	4 187	3 875
Créances Impayés douteuses et litigieuse	257 128	222 903
Créances impayés	72 491	31 198
Créances au contentieux	184 637	191 705
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	51 927	47 221
Couvertures comptables	-363 592	-323 866
Agios réservés	-24 260	-23 593
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	-339 332	-300 273
Total AC3 - Créances sur la clientèle	4 514 231	4 529 014
Ce poste comprend les créances liées à des prêts ou avances (Principal et intérêts courus), détenues sur des agents économiques nationaux ou étrangers autres que les établissements bancaires et financiers.		
Note A4		
AC4 - Portefeuille-titres commercial		
	déc.-19	déc.-18
Titres de placement	13 078	11 337
Titres de transaction	0	0
Créances rattachées	0	0
Total AC4 - Portefeuille-titres commercial	13 078	11 337
Note A5		
AC5 - Portefeuille d'investissement		
	déc.-19	déc.-18

Titres de propriété	401 259	357 093
Titres de participation	119 153	134 987
Parts dans les entreprises associées	100	100
Parts dans les entreprises liées	80	80
Fonds gérés par des SICAR	281 926	221 926
Titres de créances	504 980	487 974
Emprunts nationaux	10 863	16 017
Bons de trésor assimilables	494 117	471 957
Créances rattachées	30 734	25 036
Provisions pour dépréciations de titres	-55 805	-45 118
Total AC5 - Portefeuille d'investissement	881 168	824 985
Note A6		
Placements nets des entreprises d'assurances		
	déc.-19	déc.-18
Terrains, constructions et actions dans des sociétés immobilières non cotées		
Terrains et constructions d'exploitation	1 354	1 442
Terrains et constructions hors exploitation	15 335	10 587
Parts & actions de sociétés immobilières non cotées	9 097	9 097
Sous-Total	25 786	21 126
Placements dans les entreprises liées et participations	25 781	32 204
Autres placements financiers		
Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP	82 040	93 132
Obligations et autres titres à revenu fixe	109 236	104 134
Prêts hypothécaires	708	637
Autres prêts	863	723
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	219 600	130 555
Sous-Total	412 447	329 181
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 357	1 443
Total	465 371	383 954
Effets des reclassements, éliminations et répartitions des capitaux propres	-306 982	-229 099
Placements nets	158 389	154 855
Note A7		
AC6 - Valeurs Immobilisées		
	déc.-19	déc.-18
Immobilisations incorporelles	18 004	16 459
Frais d'établissement	195	196
Logiciels informatiques	16 493	14 947
Fonds de commerce	1 316	1 316
Immobilisations corporelles	333 796	322 117
Immeubles d'exploitation	137 518	135 037
Immeubles Hors exploitation	16 653	12 149
Terrains d'exploitation	19 421	19 421
Terrains hors exploitation	1 281	1 281
Agencements	71 125	67 177
Matériels informatiques	305	292
Matériels bancaires (*)	18 394	18 031
Matériel de transport	3 578	3 596
Immobilisations en cours	1 014	1 834
Autres matériels (*)	64 507	63 299
Cumuls amortissements	-232 987	-223 361
Amortissements des immobilisations incorporelles	-14 955	-14 054
Amortissements des immobilisations corporelles	-218 032	-209 307

Total AC6 - Valeurs Immobilisées	118 813	115 215
---	----------------	----------------

(*) Un reclassement de matériels bancaires a été effectué en 2018 du compte "Autres matériels" vers le compte "Matériels bancaires".

Note A8

AC7 - Autres actifs

	déc.-19	déc.-18
Siège, succursales et agences	674	12 081
Comptes de régularisation	19 433	24 097
Compensation reçue	11 140	16 869
Compte d'ajustement devises	3 200	4 375
Agios, débits à régulariser et divers	5 093	2 853
Débiteurs divers	51 587	43 555

Total AC7 - Autres actifs	71 694	79 733
----------------------------------	---------------	---------------

Note A9

Parts des réassureurs dans les provisions techniques

	déc.-19	déc.-18
Provisions pour primes non acquises	12 360	11 093
Provisions pour sinistres Vie	352	430
Provisions pour sinistres Non Vie	29 479	34 964

Total Parts des réassureurs dans les provisions techniques	42 191	46 487
---	---------------	---------------

Il s'agit de l'ensemble des quoteparts attribuées par les sociétés d'assurance aux réassureurs dans les provisions évaluées par ces entreprises et suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que les provisions pour risques et charges et les provisions pour dépréciation.

Note A10

Titres mis en équivalence

	% Ints 2019	déc.-19	déc.-18
SICAV RD	6,41%	28 777	75 266
SICAV CR	55,74%	7 547	6 451
Titres mis en équivalence		36 324	81 717

Note A11

Traitement des écarts de première consolidation

	déc.-19	déc.-18
Ecart de première consolidation	16 217	16 217
Amortissements	-11 341	-10 614

Total Traitement des écarts de première consolidation	4 876	5 603
--	--------------	--------------

Note A11.1

Traitement des écarts de première consolidation

	déc.-18	déc.-19		Valeur Brute
	Valeur Brute	Acquisitions	Cessions	
Entités sous contrôle				
- FOSA	549	0	0	549
- ASTREE	5 049	0	0	5 049
- PLAC.TUNISIE	561	0	0	561
- CARTHAGO	7 053	0	0	7 053

- SCAN	3 005	0	0	3 005
Total Brut	16 217	0	0	16 217
Note A11.2				
Amortissements des écarts d'évaluation et d'acquisition				
	déc.-18	déc.-19		
	Cumuls Antérieurs	Dotations	Reprises	Cumuls
Entités sous contrôle				
- FOSA	548	1	0	549
- ASTREE	3 488	218	0	3 706
- PLAC.TUNISIE	354	28	0	382
- CARTHAGO	3 668	330	0	3 998
- SCAN	2 556	150	0	2 706
Total	10 614	727	0	11 341
Note P1				
PA1 - Banque Centrale et CCP				
		déc.-19	déc.-18	
Emprunt auprès de la Banque Centrale		272 000	627 000	
Emprunts en dinars		272 000	627 000	
Emprunts en devises		0	0	
Dettes rattachées		811	1 381	
Total PA1 - Banque Centrale et CCP		272 811	628 381	
Note P2				
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers				
		déc.-19	déc.-18	
Dépôts à vue des établissements financiers		18 605	23 392	
Banques et correspondants étrangers		11 674	16 829	
Organismes financiers spécialisés		6 931	6 563	
Emprunts auprès des établissements financiers		59 230	118 480	
Emprunts en dinars		0	0	
Emprunts en devises		59 230	118 480	
Dettes rattachées		239	552	
Total PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		78 074	142 424	
Note P3				
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle				
		déc.-19	déc.-18	
Comptes à vue		1 208 911	1 216 725	
Comptes d'épargne		1 345 969	1 247 779	
Comptes spéciaux d'épargne		1 329 248	1 229 813	
Autres comptes d'épargne		16 721	17 966	
Dépôts à terme		1 092 401	1 026 085	
Comptes à terme		765 836	731 540	
Bons de caisse		23 565	21 545	
Certificats de dépôts		303 000	273 000	
Autres sommes dues à la clientèle		91 783	94 544	
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle		46 696	34 597	
Total PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle		3 785 760	3 619 730	
Ce poste comprend les dépôts de la clientèle autre que les établissements bancaires, qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire.				

Note P4**PA4 - Emprunts et ressources spéciales**

	déc.-19	déc.-18
Ressources extérieures	521 322	422 637
Ressources budgétaires	6 373	5 894
Dettes rattachées	3 564	3 214
Total PA4 - Emprunts et ressources spéciales	531 259	431 745

Note P5**PA5 - Autres passifs**

	déc.-19	déc.-18
Comptes de régularisation	107 805	92 454
Compensation à régler	92 032	75 136
Comptes d'ajustement devises	0	37
Agios, Crédits à régulariser et divers	15 773	17 281
Provisions	35 239	56 926
Provisions pour risques et charges diverses	25 890	45 381
Provisions pour congés payés	2 386	2 293
Provisions pour créances en hors bilan	6 963	9 252
Créditeurs divers	139 324	126 895
Créditeurs / opérations d'impôt	31 892	34 619
Créditeurs / Opérations CNSS & Assurance	5 128	5 430
Créditeurs / Opérations BCT	494	454
Créditeurs / opérations avec le personnel	13 525	11 903
Créditeurs / opérations sur titres	2 029	2 016
Chèques à payer	3 712	1 466
Autres Créditeurs	80 938	74 036
Ajustement IG autres créances / dettes courantes	1 606	-3 029
Total PA5 - Autres passifs	282 368	276 275

Il est à noter que :

- Courant l'exercice 2018, la société mère a fait l'objet de deux vérifications fiscales portant sur les périodes du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016 et du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2013 qui se sont soldées par deux notifications des résultats.

La société mère a formulé son opposition aux résultats du contrôle. Suite à ladite opposition, et dans le cadre de la réponse de l'administration fiscale datant de mars 2019, une partie des chefs de redressement a été abandonnée par l'administration fiscale et une autre partie a été ajustée sur la base des éléments de réponse de la société mère.

Les chefs de redressement ajustés ont fait l'objet d'un acquiescement partiel par la société mère et d'autres chefs de redressement ont été maintenus par l'administration fiscale.

- Courant l'exercice 2019, la filiale « ASTREE » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre de la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018.

La filiale a répondu à l'Administration Fiscale dans les délais pour présenter son opposition et ses observations justifiées. Les procédures liées à ce contrôle sont en cours, et sur la base des informations disponibles à l'arrêté des états financiers consolidés, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise.

En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évaluations récentes, le groupe a constaté dans ses états financiers consolidés au 31 décembre 2019 les provisions jugées nécessaires.

Note P6**Provisions techniques des entreprises d'assurance**

	déc.-19	déc.-18
Provisions pour primes non acquises Non Vie	42 004	37 269
Provisions d'assurances Vie	166 012	141 330
Provisions pour sinistres Vie	3 480	2 866
Provisions pour sinistres Non Vie	131 940	129 054
Provisions pour Participation aux Bénéfices Vie	3 817	2 252
Provisions pour participation aux bénéfices Non Vie	2 494	2 156

Provisions pour égalisation et équilibrage non Vie	2 384	0
Autres provisions techniques Vie	573	577
Autres Provisions techniques non Vie	3 103	3 095
Total Provisions techniques des entreprises d'assurance	355 807	318 599

Il s'agit de l'ensemble des provisions évaluées par les entreprises d'assurance et/ou de réassurance suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis-à-vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que les provisions pour risques et charges et les provisions pour dépréciation.

Note C1

Tableau de variation des capitaux propres

	<u>Capital</u>	<u>Actions propres</u>	<u>Réserves Consolidés</u>	<u>Résultat de la période</u>	<u>Capitaux propres Part du groupe</u>
Situation à l'ouverture de l'exercice 2019.12	225 000	-7 086	542 885	112 309	873 108
Affectation du résultat de l'exercice N-1	0	0	112 309	-112 309	0
Dividendes versés	0	0	-54 475	0	-54 475
Part du groupe dans le résultat	0	0	0	134 457	134 457
Autres mouvements	0	6 844	20 818	0	27 662
Variation capital	0	0	0	0	0
Variation périmètre	0	0	12 075	0	12 075
Situation à la clôture de l'exercice 2019.12	225 000	-242	633 612	134 457	992 827

7. Notes sur l'état de résultat consolidé

Note R1

PR1 - Intérêts et revenus assimilés

	déc.-19	déc.-18
Produits sur opérations interbancaires	7 584	4 293
Produits sur opérations avec la clientèle	466 154	395 901
Revenus des opérations de crédit	393 685	336 287
Revenus des comptes débiteurs	52 589	49 200
Commissions sur avals et cautions	6 781	5 819
Report déport sur change à terme	5 518	-1 493
Produits sur opérations de leasing	7 581	6 088
Total PR1 - Intérêts et revenus assimilés	473 738	400 194

Note R2

PR2 - Commissions (Produits)

	déc.-19	déc.-18
Commissions sur comptes	14 336	13 666
Opérations guichet et opérations diverses	3 707	3 501
Opérations sur titres	3 994	3 540
Opérations avec l'étranger	5 832	5 990
Commissions sur moyens de paiement	15 450	13 819
Commissions de gestion	14 744	15 137
Total PR2 - Commissions (Produits)	58 063	55 653

Note R3

PR3 - Gains sur portefeuille commercial et opérations de change

	déc.-19	déc.-18
Gains nets sur titres de transaction	55	2 095
Intérêts/Titres de transaction	12	2 037
Etalement en produit de la décote sur titres de transaction	0	0
Plus-value de cession/Titres de transaction	43	58
Gains nets sur titres de placement	174	0
Dividendes/Titres de Placement	0	0
Etalement en produit de la décote sur titres de placement	0	0
Plus-value de cession/Titres de placement	174	0
Gains nets sur opérations de change	31 766	30 518
Différence de change sur opérations monétiques	-1 288	-270
Produits sur change manuel	3 611	4 632
Produits sur opérations de change en compte	27 479	25 478
Bénéfices sur opérations de change à terme	1 964	678
Total PR3 - Gains sur portefeuille commercial et opérations de change	31 995	32 613

Note R4

PR4 - Revenu du portefeuille d'investissement

	déc.-19	déc.-18
Revenus des obligations et des bons du Trésor (*)	37 248	35 171
Revenus des titres de participation (*)	9 232	14 257

Effets des éliminations Dividendes	-28	-425
Total PR4 - Revenu du portefeuille d'investissement	46 452	49 003
(*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note 9).		
Note R5		
CH1 - Charges d'intérêts		
	déc.-19	déc.-18
Charges sur opérations interbancaires	43 245	43 736
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	169 816	138 808
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	29 145	26 218
Total CH1 - Charges d'intérêts	242 206	208 762
Note R6		
CH2 - Commissions encourues		
	déc.-19	déc.-18
Charges sur opérations de retrait monétique	2 610	1 559
Frais d'interchange émis	802	585
Autres commissions	88	227
Total CH2 - Commissions encourues	3 500	2 371
Note R7		
Marge nette des activités d'assurance		
	déc.-19	déc.-18
Résultat Technique de l'Assurance Non Vie	23 279	10 546
Résultat Technique de l'Assurance Vie	23 033	7 217
Résultat technique	46 312	17 763
Produits des placements Assurance Non Vie	8 115	17 247
Charges des placements de l'Assurance Non Vie	-2 645	-2 537
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie	-26 890	-8 879
Autres produits non techniques	492	278
Autres charges non techniques	-4 507	-2 005
Marge intégrable	20 877	21 867
Elimination des opérations intra-Groupe	-17 592	-11 968
Marge nette des entreprises d'assurance	3 285	9 899
Note R8		
PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs		
	déc.-19	déc.-18
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	37 590	29 470
Dotations nettes aux provisions pour passifs	175	30 886
Pertes sur créances irrécouvrables	521	1 905
Récupération sur créances comptabilisées en pertes	-114	-428
Total PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs	38 172	61 833

Note R9**PR6/CH5 - Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement**

	déc.-19	déc.-18
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	10 022	3 096
Pertes subies sur les titres en portefeuille	1 196	1 178
Plus ou moins-values réalisées sur titres en portefeuille	-4 022	-1 905
Frais de gestion du portefeuille	0	-693
Total PR6/CH5 - Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement	7 196	1 676

Note R10**CH6 - Frais du personnel**

	déc.-19	déc.-18
Charges de fonctionnement	60 220	55 037
Masse salariale	47 751	43 596
Charges sociales	11 522	10 589
Charges fiscales (TFP, FOPROLOS)	947	852
Autres frais liés au personnel	16 809	15 390
Régime d'intéressement	12 793	11 400
Prime départ à la retraite	1 107	1 062
Divers	2 909	2 928
Récupération sur personnel en détachement	-1 184	-1 069
Total CH6 - Frais du personnel	75 845	69 358

Note R11**CH7 - Charges d'exploitation**

	déc.-19	déc.-18
Télécommunication & courriers	1 946	1 855
Maintenance et entretien	3 748	3 329
Services externes d'exploitation	4 043	3 371
Achat de biens consommables	4 758	5 116
Communication, marketing et documentation	1 172	993
Assurance, Droits et taxes	11 973	10 233
Jetons de présence au conseil d'administration	523	516
Autres services extérieurs	3 674	3 955
Ajustements Produits et charges intra-groupe	367	-528
Total CH7 - Charges d'exploitation	32 204	28 840

Note R12**CH8 - Dotations aux amortissements**

	déc.-19	déc.-18
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	901	1 039
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	9 446	9 215
Total CH8 - Dotations aux amortissements	10 347	10 254

Note R13**Contribution par unité dans le résultat consolidé :**

Secteur Financier	Autres secteurs
-------------------	-----------------

<u>Activité Bancaire</u>	<u>Assurance</u>	<u>Gestion de portefeuille de valeurs mobilières</u>	<u>Autres</u>	<u>Immobilière</u>	<u>Promotion Touristique</u>	<u>déc.-19</u>	<u>déc.-18</u>
--------------------------	------------------	--	---------------	--------------------	------------------------------	----------------	----------------

Quote-Part dans les sociétés intégrées globalement

BT	124 559						124 559	99 701
ASTREE		4 589					4 589	5 882
FOSA				149			149	66
GITSA				59			59	155
CARTHAGO					1 236		1 236	789
SCAN					-132		-132	-163
SPCB				158			158	277
GPT			1 054				1 054	-24
PT			842				842	756
SBT				200			200	129
BT SICAR				117			117	476
TFT				165			165	-19
SPPI				-4			-4	4
Total	124 559	4 589	1 896	478	366	1 104	132 992	108 029

Quote-Part dans les sociétés mises en équivalence

SVCR			-47				-47	466
SVRD			1 512				1 512	3 814
Total	0	0	1 465	0	0	0	1 465	4 280
Total Résultat	124 559	4 589	3 361	478	366	1 104	134 457	112 309

8. Notes sur l'état des flux de trésorerie consolidé

Note F1

Flux de trésorerie consolidé

	BT	Secteur Financier	Autres Secteurs	Effet des éliminations	déc.-19	déc.-18
Trésorerie groupe						
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	277 923	7 904	2 251	-4 583	283 495	163 850
Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie			5 109	-526		
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	419 157	14 062	4 470	-3 494	434 195	283 495
Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie		2 123	1 371			

La situation de la trésorerie de début et de fin de période des comptes bancaires ouverts chez la BT est mentionnée en marge. La variation de ces comptes a été éliminée par la variation de la rubrique dépôts et retraits de la clientèle.

9. Notes sur les reclassements

La base d'estimation de la valeur des actifs donnés en garantie, présentée au niveau du poste « HB3 - Actifs donnés en garantie » a été changée pour utiliser le prix de revient comptable au lieu de la valeur marché. De ce fait, la colonne comparative de 2018 a été retraitée comme suit :

En K.TND	Déc-18 avant retraitement	Retraitement	Déc-18 après retraitement
Comptes de Hors Bilan			
HB3 - Actifs donnés en garantie			
Titres d'Etat / Appel d'offres BCT	254 455	482	254 937
Créances mobilisés / Appel d'offres BCT	384 042	16 503	400 545
Total	638 497	16 985	655 482

Un reclassement entre les rubriques du poste « PR4-Revenus du portefeuille d'investissement » pour un montant de 9 025 KDT représentant les revenus issus des contrats de portage. De ce fait, la colonne comparative de 2018 a été retraitée comme suit :

En K.TND	Déc-18 avant retraitement	Reclassement	Déc-18 après retraitement
Comptes de Résultat			
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement			
Revenus des obligations	44 196	(9 025)	35 171
Revenus des titres de participation	5 232	9 025	14 2537
Total	49 428	-	49 428

10. Évènements postérieurs à la clôture

Au 31 décembre 2019, l'Organisation Mondiale de la Santé (« OMS ») a signalé un nombre limité de personnes atteintes d'un virus inconnu. Aucune preuve scientifique de transmission interhumaine à cette date n'est relevée. En effet, dans un premier temps, l'OMS n'a pas déclaré l'état d'urgence de santé publique de portée internationale, mais a simplement alerté la Chine et les autres membres de l'OMS sur la situation et les mesures qui étaient à prendre.

L'OMS a ensuite confirmé la transmission interhumaine du virus le 23 janvier 2020, puis prononcé l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020.

En Tunisie, des mesures de protection de la santé publique ont été entreprises à partir de mars 2020 à la suite de la propagation de la maladie.

La propagation ultérieure du virus et son identification en tant que nouveau coronavirus (« Covid-2019 ») ne fournissent pas d'éléments complémentaires d'appréciation de la situation qui existait au 31 décembre 2019. Ce sont des éléments nouveaux apparus en mars 2020 non liés à des conditions enregistrées à fin décembre 2019 et ne remettent pas en cause la continuité de l'exploitation de la banque.

Ainsi et dans le cadre de sa contribution à la lutte contre les répercussions économiques et sociales en général et sur les entreprises en particulier, la Banque Centrale de Tunisie (« BCT ») a décidé, le 17 mars 2020, de baisser son taux d'intérêt directeur de 7,75% à 6,75%.

Cette mesure représente une baisse de 100 points de base. Elle fait suite à la décision prise par son conseil d'administration, le même jour, au vu de l'aggravation de la situation économique tunisienne suite à la pandémie du coronavirus ayant impacté pratiquement toutes les activités.

Le 18 mars 2020, La BCT a annoncé un ensemble de décisions exceptionnelles visant à soutenir l'effort national dans cette période de crise ainsi d'assurer la stabilité du secteur financier, en émettant une circulaire aux banques et aux établissements financiers comprenant un certain nombre de mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises et contribuer à préserver le tissu économique et à protéger les emplois. A l'issue de cette circulaire, la banque est autorisée à :

1. Donner aux entreprises la possibilité de reporter leurs échéances bancaires (principal et intérêts) durant la période allant du début mars 2020 à fin septembre 2020 et de modifier le calendrier de paiement en fonction de la capacité de chaque bénéficiaire. Cette mesure concernera les prêts professionnels accordés aux clients classés 0 et 1 après avoir déposé une demande de rééchelonnement ;
2. Octroyer de nouveaux crédits aux bénéficiaires du report des échéances ; et
3. Appliquer les procédures de report susmentionnées sur les clients classés 2 et 3 et ce, au cas par cas et selon l'évaluation de la situation du client.

Pour faciliter cette opération et renforcer la capacité du secteur bancaire à soutenir les opérateurs économiques, une plus grande flexibilité sera exercée au niveau des règles prudentielles, à savoir :

1. Les procédures de soutien ne sont pas considérées comme une restructuration des crédits et la période du report n'est pas prise en compte dans le calcul de l'ancienneté des montants dus ;
2. Donner plus de flexibilité concernant la conformité au ratio crédit/dépôts (circulaire BCT n° 2020-06 du 19 mars 2020) ; et
3. Par ailleurs, et afin de réduire les déplacements des clients des banques, il a été décidé d'assurer la continuité des services de retrait d'espèces au niveau des distributeurs automatiques et gratuitement en annulant la commission de retrait de tout distributeur automatique.

Il s'agit donc d'événements non liés à des conditions existantes à la date de clôture qui ne sont pas de nature à nécessiter un ajustement des comptes. Un éventuel impact sur les comptes consolidés des prochaines années est assez probable mais, à la date de publication des comptes consolidés de 2019, nous ne disposons pas d'éléments probants permettant d'évaluer cet éventuel impact sur les prochaines années.

Il est à noter par ailleurs, que la société mère, dans le cadre de la lutte nationale contre la pandémie du Coronavirus, a décidé, courant le mois de mars 2020, de faire un don de 11 350 KDT au fonds 1818 de lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales.

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 12 mars 2020. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus après cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque de Tunisie*

I- Rapport d'audit sur les états financiers consolidés

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Banque de Tunisie qui comprennent le bilan consolidé ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2019, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan consolidé de 6 394 955 KDT et un bénéfice net de 134 457 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe Banque de Tunisie au 31 décembre 2019, ainsi que du résultat consolidé de ses opérations et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

- *Description du point clé de l'audit*

De par l'activité de la société mère, le groupe est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2019, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 4 514 231 KDT et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 346 295 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

- *Réponses d'audit apportées*

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre groupe, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par le groupe au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par le groupe en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire ;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par le groupe.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de Banque Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements et
- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

2) Evaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation

- *Description du point clé de l'audit*

Le groupe détient un portefeuille de titres de participation d'une valeur brute de 401 259 KDT au 31 décembre 2019. La provision constatée sur ces titres s'élève à 55 805 KDT.

A la date d'arrêté des états financiers consolidés, les titres sont valorisés sur la base de la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation représentent la meilleure appréciation par la direction des pertes subies ou estimées à la date de clôture.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et du jugement nécessaire à l'appréciation de la juste valeur.

- *Réponses d'audit apportées*

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle mises en place par le groupe dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par le groupe et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables applicables en la matière ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution du portefeuille d'investissement et des dépréciations ;
- A travers un échantillon étendu, nous avons vérifié que les participations présentant des indices de dépréciation ont été identifiées et que les provisions y associées ont été convenablement estimées.
- Vérifier le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

3) La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

- *Description du point clé de l'audit*

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisés en produits par le groupe s'élèvent au 31 décembre 2019 à 531 801 KDT et représentent 87% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces revenus est générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du groupe, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

- *Réponses d'audit apportées*

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et particulièrement les règles de reconnaissance des intérêts et agios sur les relations classées ;
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

Paragraphes d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- 1- Nous attirons l'attention sur la note P5 aux états financiers se rapportant à la situation des deux contrôles fiscaux subis par la société mère en 2018 et du contrôle fiscal subi par l'ASTREE en 2019.
- 2- Nous attirons l'attention sur la note 10 aux états financiers dans laquelle la direction a décrit les mesures prises et prévues à la suite de la pandémie du virus COVID -19 et les incertitudes liées à l'impact éventuel sur les états financiers consolidés des exercices futurs.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II-Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Nous signalons l'existence de participations croisées entre certaines sociétés du Groupe Banque de Tunisie (entre Carthago et la société Club Acquaris Nabeul (SCAN) et entre l'Astrée et la société Placement Tunisie Sicaf (PT)) et qui doivent être solutionnées ainsi qu'il est prévu par l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 31 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

Conseil Audit Formation CAF

Tunisie Audit & Conseil TAC

Abderrahmen FENDRI

Lamjed BEN M'BAREK

SICAV PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2020

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2020

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2020, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.619.683, un actif net de D : 1.599.080 et un bénéfice de la période de D : 16.771.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 31 Mars 2020, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

- Les placements monétaires et les disponibilités représentent à la clôture de la période, 18,78% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 29 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUCHE

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2020

(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIF	Note	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Portefeuille-titres	4	1 273 634	1 699 378	1 445 195
Actions et droits rattachés		35	46	43
Obligations et valeurs assimilées		1 273 599	1 699 332	1 445 152
Placements monétaires et disponibilités		304 100	464 944	367 431
Placements monétaires	5	304 100	464 944	367 431
Disponibilités		-	-	-
Créances d'exploitation	6	41 949	239	996
TOTAL ACTIF		1 619 683	2 164 561	1 813 622

PASSIF

Opérateurs créditeurs	7	3 628	4 572	4 251
Autres créditeurs divers	8	16 975	1 013	1 150
TOTAL PASSIF		20 603	5 585	5 401

ACTIF NET

Capital	9	1 528 978	2 071 113	1 743 286
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		56 866	68 615	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		13 236	19 248	64 935
ACTIF NET		1 599 080	2 158 976	1 808 221
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 619 683	2 164 561	1 813 622

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2020	Période du 01/01 au 31/03/2019	Année 2019
Revenus du portefeuille-titres	10	17 400	21 974	83 928
Revenus des actions		-	-	2
Revenus des obligations et valeurs assimilées		17 400	21 974	83 926
Revenus des placements monétaires	11	1 711	3 795	16 923
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		19 111	25 769	100 852
Charges de gestion des placements	12	(4 268)	(5 379)	(20 951)
REVENU NET DES PLACEMENTS		14 843	20 390	79 901
Autres charges	13	(529)	(659)	(2 824)
Contribution Sociale de Solidarité		(50)	(200)	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 264	19 531	76 877
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 028)	(283)	(11 942)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		13 236	19 248	64 935
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 028	283	11 942
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 598	2 255	7 117
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		909	492	3 892
RESULTAT NET DE LA PERIODE		16 771	22 278	87 886

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Période du 01/01 au 31/03/2020	Période du 01/01 au 31/03/2019	Année 2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	16 771	22 278	87 886
Résultat d'exploitation	14 264	19 531	76 877
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 598	2 255	7 117
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	909	492	3 892
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(225 912)	(115 738)	(532 101)
Souscriptions			
- Capital	42 337	46 129	689 281
- Régularisation des sommes non distribuables	33	39	25 446
- Régularisation des sommes distribuables	1 741	1 795	18 571
Rachats			
- Capital	(258 956)	(157 834)	(1 191 106)
- Régularisation des sommes non distribuables	(229)	(83)	(43 780)
- Régularisation des sommes distribuables	(10 838)	(5 784)	(30 513)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(209 141)	(93 460)	(444 214)
ACTIF NET			
En début de période	1 808 221	2 252 436	2 252 436
En fin de période	1 599 080	2 158 976	1 808 221
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	29 688	38 565	38 565
En fin de période	25 999	36 589	29 688
VALEUR LIQUIDATIVE	61,505	59,006	60,907
TAUX DE RENDEMENT	0,98%	1,03%	4,28%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2020

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type capitalisation, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Mars 2020 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2020, à D : 1.273.634 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2020	% Actif net
Actions & droits rattachés		27	35	0,00%
TPR	9	27	35	0,00%
Obligations et valeurs assimilées		1 219 812	1 273 599	79,65%
Obligations des sociétés		346 245	359 061	22,45%
ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM +2.2%	1 500	120 000	127 200	7,95%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	30 000	30 807	1,93%
ATL 2014-3 CAT C	1 000	40 000	40 355	2,52%
BTE 2010 B	600	33 000	33 831	2,12%
TL 2013-1 CAT B TF	1 000	20 000	20 574	1,29%
TL SUB 2016 CAT B TF	90	6 804	6 851	0,43%
TL 2017-1 CAT,B TF 7,80%	240	24 000	25 223	1,58%
TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60%	543	42 441	43 315	2,71%
UIB 2011/1 TR B	500	30 000	30 905	1,93%
Obligations de l'Etat		52 053	54 428	3,40%
Emprunt national 2014-B	1 325	52 053	54 428	3,40%
Bons du Trésor Assimilables		821 514	860 110	53,79%
BTA 12/10/2023 6%	101	94 850	100 096	6,26%
BTA 11/02/2022 6%	67	63 483	66 228	4,14%
BTA 11/08/2022 5,60%	141	134 073	142 150	8,89%
BTA 13/01/2021 5,75%	100	96 600	100 447	6,28%
BTA 14/10/2020 5,50%	297	288 416	301 676	18,87%
BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	95 015	5,94%
BTA 12/01/2024 6.00%	56	52 192	54 498	3,41%
Total		1 219 839	1 273 634	79,65%
Pourcentage par rapport au total des actifs				78,63%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2020 à D : 304.100 contre D : 464.944 au 31.03.2019, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2020	% Actif net
Dépôt à vue	302 759	304 100	19,02%
Amen bank pasteur	302 759	304 100	19,02%
Total général	302 759	304 100	19,02%
Pourcentage par rapport au total des actifs			18,78%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2020 à D : 41.949 contre D : 239 à la même date de l'exercice 2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2020</u>	<u>31/03/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	236	993
Ventes titres à encaisser	41 946	-	-
Autres	3	3	3
Total	41 949	239	996

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.03.2020 à D : 3.628 contre D : 4.572 au 31.03.2019 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2020 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2020</u>	<u>31/03/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Montant HT	3 586	4 520	4 202
TVA	682	859	798
Total TTC	4 268	5 379	5 001
Retenue à la source	640	807	750
Net à payer	3 628	4 572	4 251

Note 8 : Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2020 à D : 16.975 contre D : 1.013 au 31.03.2019, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2020</u>	<u>31/03/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance CMF	139	183	162
Retenues à la source à payer	640	807	750
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	16 113	-	-
TCL	33	23	38
Contribution sociale de solidarité	50	-	200
Total	16 975	1 013	1 150

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Mars 2020, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2019

Montant	1 743 286
Nombre de titres	29 688
Nombre d'actionnaires	471

Souscriptions réalisées

Montant	42 337
Nombre de titres émis	721
Nombre d'actionnaires nouveaux	9

Rachats effectués

Montant	(258 956)
Nombre de titres rachetés	(4 410)
Nombre d'actionnaires sortants	(15)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 598
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	909
Régularisation des sommes non distribuables	(196)

Capital au 31-03-2020

Montant	1 528 978
Nombre de titres	25 999
Nombre d'actionnaires	465

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 17.400, pour la période allant du 01.01 au 31.03.2020 contre D : 21.974 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2019 et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2020	du 01/01 au 31/03/2019	Année 2019
<u>Revenus des actions</u>			
- Dividendes	-	-	2
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- Intérêts	6 860	10 948	39 672
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- Intérêts des BTA et emprunt national	10 540	11 026	44 254
TOTAL	17 400	21 974	83 928

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2020 à D : 1.711 contre D : 3.795 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2019, il représente le montant des intérêts au titre du premier trimestre 2020 sur les dépôts et les BTCT, et se détaille comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2020	du 01/01 au 31/03/2019	Année 2019
Intérêts des dépôts à vue	1 343	1 401	5 396
Intérêts des billets de trésorerie pré-comptés	-	2 236	10 009
Intérêts des BTCT	368	158	1 518
TOTAL	1 711	3 795	16 923

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2020, à D : 4.268 contre D : 5.379 pour la même période de l'exercice 2019, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du premier trimestre 2020.

	du 01/01 au 31/03/2020	du 01/01 au 31/03/2019	Année 2019
Commission de gestion	4 268	5 379	20 951
TOTAL	4 268	5 379	20 951

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01.01 au 31.03.2020, à D : 529 contre D : 659 pour la même période de l'exercice 2019, et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2020	du 01/01 au 31/03/2019	Année 2019
Redevance CMF	427	538	2 095
TCL	50	65	260
Autres	52	56	469
TOTAL	529	659	2 824

Note 14 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% TTC l'an, sur les placements en actions et de 1% TTC l'an sur le reliquat de l'actif net.

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.